

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Jean-Claude Major

<https://www.cadre21.org/membres/deb6b96de9544ad806e409ef>

Date d'obtention : 2022-11-30 19:19:23

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Diminution des conséquences pour les victimes et les autres jeunes impliqués

Augmentation du sentiment d'efficacité et de sécurité pour les intervenants et sentiment de sécurité chez les adolescents et leur parents

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Elle apporte un encadrement et uniformise nos interventions. Elle augmente la rapidité et l'efficacité de nos interventions.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Je vais encourager la victime à adopter une attitude positive envers elle-même, faire la distinction entre une erreur de jugement et la personne qu'elle est, Vérifier les facteurs de protection "bons amis" et de risques pour voir les meilleurs façons de la soutenir.